



Communiqué de presse

Les organisations syndicales pilotes suspendent le préavis de grève pour le 11 janvier 2018

Roissy, le 9 janvier 2018 - Après avoir présenté à la direction d'Air France une analyse exhaustive des faits relatifs à l'événement ayant mené au préavis de grève du jeudi 11 janvier 2018, et échangé durant de longues heures sur les décisions prises à cette occasion et sur leurs conséquences, les trois organisations syndicales pilotes, SNPL, SPAF et ALTER ont trouvé avec la compagnie Air France un accord permettant la suspension de ce préavis.

Notre entreprise a reconnu que des erreurs avaient bien été commises lors du traitement de cet événement et que le remplacement d'un commandant de bord n'était ni adapté ni acceptable.

Nous avons également obtenu que notre compagnie reconnaisse et réaffirme le caractère fondamental de l'implication quotidienne des pilotes en matière de sécurité des vols.

Le SNPL remercie les nombreux pilotes qui se sont mobilisés pour défendre l'essentiel : la sécurité des passagers, des équipages et des appareils.

Le Bureau du SNPL Air France

Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter :
Philippe Evain, Président du SNPL Air France - 06 95 68 65 03